



Premier feuillet.

DÉPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE.

CANTON

de *Claye*

COMMUNE

de *Clitbardeuil*

Décès.

An VIII.

REGISTRE contenant quatre feuilles,  
cotées et paraphées par moi Président de l'Ad-  
ministration municipale du Canton de *Claye*  
Pour servir à constater les Décès en la Com-  
mune de *Clitbardeuil*  
pendant la huitième année de la République,  
conformément à la loi du 20 septembre 1792,  
vieux style.

A *Claye* le 29<sup>e</sup> Fructidor  
an septième de l'ère Républicaine.

*Jaquesseau Béz*

OBSERVATIONS.

- 1.° Avoir soin que les noms propres et les dates soient écrits lisiblement ; s'informer comment s'écrivent lesdits noms propres.
- 2.° Il faut tirer des barres sur les blancs qui ne se trouveront point remplis, et si les blancs ne suffisaient pas, faire un renvoi en marge, ou à la fin de l'acte, avant les signatures.
- 3.° Arrêter le registre à la fin du dernier acte.
- 4.° Si le feuillet blanc qui se trouve à la fin du registre, ne suffit pas pour la table, on y intercalera d'autres feuilles, suivant la population des communes.

Nota. A la marge de chaque acte, mettre ainsi le nom de famille du décédé.

V. DELABOURDONNAIR.

(1) Ou Adjoint.

(2) Mettre les noms des père et mère, si on les sait. Si c'est une personne trouvée morte, on fera mention par extrait du procès-verbal de l'officier de police.

(3) En sa maison, ou à l'hospital, etc.

(4) Faire mention de ceux qui signent et de ceux qui déclarent ne savoir signer.

MODELE D'ACTE REMPLI.

Ce jour d'hui vingt-huit Vendémiaire — l'an huit de l'ère Républicaine, sept — heures du soir, — par-devant moi Louis-François-Jérôme-Tranchard, — Agent — (1) municipal de la commune de Vieux-Maisons-Sainte-Colombe — est comparu le Citoyen Jacques-François-Nicolas Colombelle, serrurier, — domicilié en cette commune, — accompagné du citoyen Louis-Pierre-Hubert Houdrichon, manouvrier, — domicilié à Saint-Denis, département de la Seine, — tous deux ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que Marie-Nicole-Eulalie de S.-Simon, née à Sens, Département de l'Yonne, âgée d'environ quarante-quatre ans, (?) veuve de Simon-Philippe Delabouronnaie, ci-devant Négociant à Orléans, département du Loiret, —

est décédée aujourd'hui à huit — heures du matin, — en (2) la maison du Citoyen Jean-Jacques Bertrand, Chirurgien; d'après laquelle déclaration, je me suis assuré du décès de la dite Citoyenne veuve Delabouronnaie, — et j'ai dressé le présent acte, qui a été signé par (4) le citoyen Colombelle et moi, le citoyen Houdrichon ayant déclaré ne savoir signer —

Devront suivre les signatures.



*Signature*

208  
Ce jour d'hui huit Brumaire — l'an huit de l'ère Républicaine, dix heures du matin par-devant moi Nicolas-Joseph Ledoux Agent municipal de la commune de Trilbardou est comparu le Citoyen Jean-Louis-Bernard Manuverrier domicilié en cette commune accompagné du Citoyen Joseph Dubautour, serrurier, domicilié à Paris dans la dite commune tous deux ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que Marie-Elizabeth Fleuret née à Gillaudeau Département de la Seine et Marne âgée de dix sept ans, fille de Jacques-François Fleuret et de Marie-Françoise Naudin —

est décédée hier à huit heures du soir en la maison de sa mère — d'après laquelle déclaration, je me suis assuré du décès de la dite Citoyen Marie-Elizabeth Fleuret et j'ai dressé le présent acte, qui a été signé par le Citoyen Dubautour et moi, le Citoyen Bernard ayant déclaré ne savoir signer —

*Signature*

*Signature*

Devotina

Ce jour d'hui quatorze primaire — l'an huit  
de l'ère Républicaine deux heures du matin par-devant  
moi Nicolas Paul Adam

Agen municipal de la commune de Trilbardou  
est comparu le Citoyen Pierre Devotina

Hésérand domicilié à Trilbardou  
accompagné du Citoyen Joseph

Dusautoy Jmbéteux domicilié  
à Trilbardou tous deux

ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que

Pierre François Devotina né à Trilbardou  
Département de Seine et Marine  
âgé de quatre mois deux  
fils de Pierre Devotina et de Mari  
Jeanne Malta

est décédé hier — à neuf heures du soir en  
la maison de son pere d'après  
laquelle déclaration, je me suis assuré du décès d' un dit  
Citoyen Pierre François Devotina et j'ai dressé le  
présent acte, qui a été signé par le Citoyen Dusautoy  
ou son, le Citoyen Devotina et par  
le Citoyen Nicolas Paul Adam

Nicolas Paul Adam  
Adam



Germain

Ce jour d'hui vingt neuf primaire l'an huit  
de l'ère Républicaine, quatre heures du soir par-devant

moi Nicolas Paul Adam  
Agen municipal de la commune de Trilbardou  
est comparu le Citoyen Jean Baptiste

Thomas Vasse, Charles domicilié à Trilbardou  
accompagné du Citoyen Joseph

Dusautoy Jmbéteux domicilié  
à Trilbardou tous deux

ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que

Marguerite Germain née à Trilbardou  
Département de Seine et Marine  
âgé de quarante un ans environ fille  
de Jean Nicolas Germain et de Joseph  
Charlotte Monique Vermeille

est décédé hier — à neuf heures du soir — en  
la maison de la Citoyenne Yvonne Blanc d'après  
laquelle déclaration, je me suis assuré du décès de la dite  
Citoyenne Marguerite Germain et j'ai dressé le  
présent acte, qui a été signé par le Citoyen Vasse  
le Citoyen Dusautoy ou son

Nicolas Paul Adam  
J. B. Vasse  
Adam

Marcelle

Citoyen Joséph Vivre l'an huit  
de l'ère Républicaine huit heures du matin par-devant  
moi Nicolas Paul Adam

Agent municipal de la commune de Trilbardou

est comparu le Citoyen Jean Marcelle

Mancusien domicilié à Trilbardou

accompagné du Citoyen Joséph

Dussautoy Justinien domicilié

à Trilbardou tous deux

ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que

Jean Joseph Marcelle

âgé de Environ six ans né à Trilbardou

Département de Seine et Marne

fils de Jean Marcelle et de Louise

Garnier

est décédé aujourd'hui à deux heures du matin en

la maison du Citoyen Jean Marcelle d'après

laquelle déclaration, je me suis assuré du décès du dit

Citoyen Jean Joseph Marcelle et j'ai dressé le

présent acte, qui a été signé par le Citoyen Dussautoy

et moi et le Citoyen Marcelle ayant

declaré ne s'en être signé

Nicolas Paul Adam

Jean D

48



Germinal

l'an huit

de l'ère Républicaine huit heures du matin par-devant

moi Nicolas Paul Adam

Agent municipal de la commune de Trilbardou

est comparu le Citoyen Jean

Mancusien domicilié à Trilbardou

accompagné du Citoyen Joséph

Dussautoy Justinien domicilié

à Trilbardou tous deux

ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que

Alexandre Alexandre Fleuro

âgé de Environ cinq ans né à Trilbardou

Département de Seine et Marne fils de

Jean Fleuro et de Marguerite

Elizabete celme Vermeille

est décédé hier à sept heures du soir en

la maison du Citoyen Jean Fleuro d'après

laquelle déclaration, je me suis assuré du décès du dit

Citoyen Alexandre Alexandre Fleuro j'ai dressé le

présent acte, qui a été signé par les Citoyens Fleuro

Dussautoy et moi

Nicolas Paul Adam

Jean D

Roche

CERCEUR d'ur *de* *Prairial* l'an huit  
de l'ère Républicaine *de* heures du *matin* par-devant  
moi *Nicolas Paul Adam*

Maire municipal de la commune de *Tribardou*  
est comparu le Citoyen *Denis Broque*

*Cultivateur* domicilié à *Tribardou*

*hebert* domicilié à *Prunau sur Couilly* et du Citoyen *Louis Jauret*  
*Jean Duflo* domicilié  
à *Gainscourt Compaing d'Orville* tous deux  
ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que

*Marie Louise Roche* née à *Montmorin*  
*fré Meaux*  
âgée d'environ *soixante dix ans* épouse de  
*Denis Jerome Broque* ancien *Cultivateur*  
à *Tribardou* Département de *Saine Et*  
*Marrne*

est décédée *hier* à *Cinq* heures du *soir* en  
*la Maison* d'après  
laquelle déclaration, je me suis assuré du décès *dela dite*  
Citoyenne *Marie Louise Roche* et j'ai dressé le  
présent acte, qui a été signé par *les Citoyens*  
*Broque, hebert, Duflo et moi*

*Boquet Boquet*  
*hebert Duflo et moi*

*Fourcin*

CERCEUR d'ur *quatorze* *Prairial* l'an huit  
de l'ère Républicaine *de* heures du *soir*  
par-devant  
moi *Nicolas Paul Adam*

Maire municipal de la commune de *Tribardou*  
est comparu le Citoyen *Francois Fourcin*

*Borger* domicilié à *Tribardou*

accompagné du Citoyen *Joseph*  
*Dussautoy* *Intellieur* domicilié  
à *udic Tribardou* tous deux  
ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que

*Francoise Celestine Fourcin*  
âgée d'environ *soix* *Marie* née à *Tribardou*  
*ville* du *dit* *Francois Fourcin* et de  
*Marie Genevieve Plaque*

est décédée *aujourd'hui* *unze* heures du *Matin* en  
*la Maison* du *dit* *Francois Borger* d'après  
laquelle déclaration, je me suis assuré du décès *dela dite*  
Citoyenne *Francoise Celestine Fourcin* j'ai dressé le  
présent acte, qui a été signé par *le Citoyen Dussautoy*  
*et moi*, et *le Citoyen Fourcin* ayant  
déclaré *se* *avoir* *signer*

*Dussautoy*  
*Fourcin*

Nantier

Cejourd'hui Vingt Neuf Janvier l'an huit  
de l'ère Républicaine sept heures du soir par-devant  
moi Nicolas Paul Adam  
Maire municipal de la commune de Trilbardou

est comparu le Citoyen Philippe Souilla  
domicilié à Trilbardou  
accompagné d'un Citoyen Starr

Amoulet Monsieur domicilié  
à Trilbardou tous deux  
ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que

Nicolas Nantier né à Trilbardou  
âgé d'environ soixante trois ans  
Egoux de Justine Marie Liens

est décédé aujourd'hui à trois heures du soir en  
sa Maison d'après  
laquelle déclaration, je me suis assuré du décès d'eu dit  
Citoyen Nicolas Nantier et j'ai dressé le  
présent acte, qui a été signé par le Citoyen Souilla  
et moi, et le Citoyen Personne ayant  
déclaré ne savoir signer

Philippe Souilla

Adam

Chatetain

Cejourd'hui Vingt Neuf Janvier l'an huit  
de l'ère Républicaine, huit heures du soir par-devant  
moi Nicolas Paul Adam  
Maire municipal de la commune de Trilbardou  
est comparu le Citoyen Jean Baptiste

Thomas Vasse Charon domicilié à Trilbardou  
accompagné d'un Citoyen Joséph  
Dusautoy Justiteau domicilié  
à Trilbardou tous deux  
ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que

Dominique Chatetain né à  
âgé d'environ soixante trois ans  
Egoux de Marie Jeanne Charon

est décédé aujourd'hui à trois heures du soir en  
sa Maison d'après  
laquelle déclaration, je me suis assuré du décès du dit  
Citoyen Dominique Chatetain et j'ai dressé le  
présent acte, qui a été signé par les Citoyens  
Vasse Dusautoy et Justiteau

H. Vasse

Justiteau

Adam

Jaque

Cejourd'hui dix huit Mercurior l'an huit de l'ère Republicaine, huit heures du matin par-devant moi Nicolas Paul Adam Maire municipal de la commune d'Ortilbardon est comparu le Citoyen Jacques Braux domicilié à Ortilbardon

accomagné du Citoyen Joseph Braux domicilié à Ortilbardon

à l'acte commune de quincy tous deux ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que le corps mort d'un homme âgé de dix ans, lequel a été reconnu par eux Joseph Braux, nous avoir été donné de M. le Maire de la commune de quincy, après avoir verbal fait par nous

est décédé le dix huit heures du jour au mois de quincy

d'après laquelle déclaration, je me suis assuré du décès du dit Citoyen Joseph Braux et j'ai dressé le présent acte, qui a été signé par les Citoyens Braux et moi

Jaque Braux  
Nicolas Paul Adam

1798

Desoyes

Cejourd'hui trois Jovitor l'an huit de l'ère Republicaine, six heures du soir par-devant moi Nicolas Paul Adam Maire municipal de la commune d'Ortilbardon est comparu le Citoyen André Desoyes domicilié à Ortilbardon

accomagné du Citoyen Joseph Desoyes domicilié à Ortilbardon

ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont déclaré que le corps mort d'un homme âgé de dix ans, lequel a été donné de M. le Maire de la commune de quincy, après avoir verbal fait par nous

est décédé aujourd'hui à deux heures du matin en la maison du dit André Desoyes d'après laquelle déclaration, je me suis assuré du décès du dit Citoyen André Desoyes et j'ai dressé le présent acte, qui a été signé par les Citoyens Desoyes et moi

le présent acte, qui a été signé par le Citoyen Desoyes et moi et j'ai déclaré ne savoir d'autre

André Desoyes  
Nicolas Paul Adam



CANTON

d

COMMUNE

de *Tribardou*

Mariages.

An VIII



Premier feuillet

REGISTRE contenant *deux* feuilles ;  
cotées et paraphées par moi Président de l'ad-  
ministration municipale du canton de *Yage*  
soussigné :

Pour servir à constater les Mariages en la  
Commune de *Tribardou* pendant la  
*septième* année de la République, conformément  
à la loi du 20 septembre 1792, et autres lois  
postérieures.

A *Yage* le 2<sup>ème</sup> quinzial *Emetidor*  
an sixième de la République française, une et  
indivisible. approuvé *la nature des mots registres*  
*Paroisse pr. d'ab.*

OBSERVATIONS sur la tenue des Registres.

- 1.° Avoir soin que la deuxième minute soit en tout conforme à la première, et signée par les mêmes personnes.
- 2.° Se conformer exactement aux modèles annexés à la loi du 20 Septembre 1792.

3.° Laisser une marge partille à celle ci-contre, y mettre à chaque acte le nom propre, autrement dit nom de famille, des époux.

4.° Avoir soin que les noms propres et les dates soient écrits lisiblement; s'informer exactement comment s'écrivent lesdits noms propres.

5.° Ne laisser aucun blanc dans l'acte, ni même entre deux actes.

6.° Ne jamais écrire en interligne ni surcharger aucun mot, mais écrire en marge ou à la fin de l'acte, par renvoi, ce qu'on aura omis ou rayé; les approuver par signatures, et à la fin de l'acte, mettre avant les signatures, *approuvé... tant... de mots rayés.*

7.° Quoiqu'il n'y ait aucun acte sur un registre, il faut toujours remettre les deux minutes à l'Administration du canton, après avoir mis sur la première page de chaque minute un certificat négatif.

8. Il faut que la table alphabétique suive immédiatement le dernier acte; autrement il faudrait que l'Agent arrêât les registres.

MODELE de la Table alphabétique.

MARIAGES.		
ARMAND (Jacques-François)	.....	page 3.
BERTRAND (Nicolas-Pierre-Joseph)	.....	2.
COLIN (Marie-Rosalie)	.....	1.
DROUET (Françoise-Alexandrine)	.....	5.
EVRARD (Jean-Baptiste)	.....	4.
Etc.		

MARIAGES.		
ARMAND (Jacques-François)	.....	page 2.
et DROUET (Marie-Alexandrine)	.....	
BERTRAND (Nicolas-Pierre)	.....	1.
et HOUVRY (Genevieve-Eulalie)	.....	1.
COLIN (Denis-Eustache)	.....	1.
et SAVARY (Gertrude-Elisabeth)	.....	1.

DIVORCES.

De même que celle de mariage.

2<sup>o</sup> *Genève*



Ce jourd'hui, le vingt-neuf mai mil huit cent trente-trois, devant moi, sous-préfet de la République française, pardevant moi, M. Louis Paul Adrien Maire de la Commune de Trilbardou, arrondissement de Meaux, j'ai comparu en personne de la loi de trois fruitidos au 15 pour contracter mariage, le Citoyen Pierre Urbain Courties, célibataire, propriétaire domicilié en la Commune de Trilbardou de l'arrondissement de Meaux, né en celle de Charreubray le six huit mars mil sept cent dix-neuf, fils du Citoyen Marie Antoine André Courties propriétaire au dit Charreubray, et de défunte Marie-Anne Thérèse des peres et mere d'une part.

Et la citoyenne Marie Françoise Thérèse Debraz, aussi célibataire, marchande de modes, demeurante à Meaux, et y née le neuf octobre mil sept cent soixante huit, fille de défunt Nicolas Debraz marchand, et de la citoyenne Marie Françoise Legros sa femme, aujourd'hui veuve, domiciliée en la Commune de dit Meaux, d'autre part.

Lesquels étoient accompagnés de Joseph Lorieu le Citoyen ancien notaire à Meaux, François Dumany marchand à Monardes, de Marie Françoise Legros mere de la future, Claude François Fontaine domicilié en la Commune de Trilbardou.

*André Meaux*





Premier feuillet.

*DB*

REGISTRE contenant *Sept* — feuilles,

DÉPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE.

cotées et paraphées par moi Président de l'Administration municipale du *canton de Clay*

CANTON

Pour servir à constater les Naissances en la Commune de *Trilbardou*

*de Clay*

COMMUNE

de *Trilbardou*

pendant la huitième année de la République, conformément à la loi du 20 septembre 1792, *vieux style.*

Naissances.

A *Clay* — le 29<sup>e</sup> Fructidor  
an septième de l'ère Républicaine.

An VIII.

*Daguesseau*

OBSERVATIONS.

- 1.<sup>o</sup> Avoir soin que les noms propres et les dates soient écrits lisiblement; s'informer comment s'écrivent lesdits noms propres.
- 2.<sup>o</sup> Il faut tirer des barres sur les blancs qui ne se trouveront point remplis, et si les blancs ne suffisaient pas, faire un renvoi en marge, ou à la fin de l'acte, avant les signatures.
- 3.<sup>o</sup> Arrêter le registre à la fin du dernier acte.
- 4.<sup>o</sup> Si le feuillet blanc qui se trouve à la fin du registre, ne suffit pas pour la table, on y intercalera d'autres feuilles, suivant la population des communes.

Mairie de Trilbardou

Notr. A la marge de cha-  
que acte, mettre ainsi le  
nom de famille de l'Enfant.

GIRARDOT.

(1) Ou Adjoint.

(2) Si c'est le mari qui dé-  
clare, on mettra sa *legitime*  
*épouse*.

Si l'accouchée est fille, on  
mettra les noms de ses père  
et mère, leur profession et  
leur demeure.

Si c'est un enfant exposé,  
on fera mention, par extrait,  
du procès-verbal de l'Officier  
public.

(3) Ou en sa maison, ou à  
l'hôpital, etc.

(4) Faire mention de ceux  
qui signent et de ceux qui  
déclarent ne savoir signer.

MODELE D'ACTE REMPLI.

Ce jour d'aujourd'hui vingt-neuf Vendémiaire — l'an huit de l'ère Républicaine, neuf — heures du matin, par-devant moi, Mathurin-Nicolas-Pierre Dubuisson, — Agent (1) — municipal de la Commune de Saint-Martin-Chennetron, — est comparue la Citoyenne — Marie-Françoise-Geneviève Blanchard, Sage-femme, — domiciliée à Saint-Martin-Chennetron, — la quelle m'a déclaré que la Citoyenne Elizabeth - Joséphine - Eulalie Dutrolot, (2) femme de Jacques-François-Christophe Girardot, Receveur des droits d'enregistrement, —

est accouchée aujourd'hui, — sur les onze — heures du matin — En la maison du Citoyen Regnard, Marchand en cette Commune, (3) d'une fille, — qu'elle — m'a présentée, et à la quelle il a été donné les prénoms de Justine-Adelaïde Alexandrine; — et était, la — dite déclarante, accompagnée du — Citoyen — Antoine-Gabriel-Paul Duvernay, Charpentier, — domicilié à Saint-Martin-Duboschet, Département de Seine et Marne, — et de la Citoyenne Marie-Marguerite-Eulalie Prévotau, — domiciliée à Corbeil, Département de Seine et Oise, — tous deux ayant l'âge requis par la loi, lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé (4) par les Citoyennes Blanchard, Prévotau et moi, le Citoyen Duvernay ayant déclaré ne savoir signer.

Devront suivre les signatures.

2. 11



Courtier

pendentaire l'an huit de l'ère Républicaine, neuf — heures du matin, par-devant moi, Adolphe — Adam, — Agent municipal de la commune de Villbardou est comparu le Citoyen Pierre Urbain Courtier

domicilié a Villbardou — Le quel m'a déclaré que la citoyenne Marie Anne Sté, — la Menagere —

fille de Joffeur Pierre Sté et de Jeanne Gabrielle Dorille demeurant dans la Commune de Charreventouy

est accouchée ce jour d'aujourd'hui sur les huit — heures du matin — dans la Maison d'une fille qu'il m'a présentée, et au quel il a été donné les prénoms de Marie Henriette, ex le Nom Courtier et était, le dit déclarant, accompagné du — Citoyen François Louis Guerin, — Cordonnier — domicilié a Villbardou — Département de Seine et Marne — et de — Citoyen Joseph Dussautoy, — Institutien —

domicilié a Villbardou Département de Seine et Marne — tous deux ayant l'âge requis par la loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par les Citoyens Courtier, Guerin, Dussautoy et moi;

Signature of Courtier, Guerin, Dussautoy, and the official.

Ce jour d'hui *Dieu Vendeurois* l'an huit  
de l'ère Républicaine, quatre heures du soir par-devant  
moi *Nicolas Paul Adam*

Agou municipal de la commune de *Trilbardou*  
est comparu le Citoyen *Jean Pierre Le Coq*

*Aucher*  
domicilié a *Trilbardou* le quel  
m'a déclaré que la citoyenne *Marie Anne Sigard*  
*sa légitime Epouse*

est accouchée hier sur les *neuf* heures du  
soir dans sa Maison

d'un fils qu'il m'a présenté, et au quel il a  
été donné les prénoms de *Pierre Raphaël*  
et était, le dit déclarant, accompagné

du citoyen *Stienne Elym Mauvrouin*  
domicilié a *Trilbardou*

*Departement de Seine Et Marne*  
et de la citoyenne *Jeanne Marguerite Vasse*

domiciliée a *Trilbardou Departement de Seine*  
*Et Marne* tous deux ayant l'âge requis par la

loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par les Citoyens  
*Jean Pierre Le Coq, Secrétaire* et la citoyenne  
*Vasse en Moi*

*Le Coq*  
*Seguin* *Vasse*  
*Seguin*

*Lucien*

Ce jour d'aujourd'hui l'an huit  
de l'ère Républicaine, quatre heures du soir par-devant  
moi *Nicolas Paul Adam*

Agou municipal de la commune de *Trilbardou*  
est comparu le Citoyen *Antoine François*

*quénin garde* et *Pauline François*  
domicilié a *Trilbardou* le quel  
m'a déclaré que la citoyenne *Françoise Morlaud*  
*sa légitime Epouse*

est accouchée aujourd'hui sur les *deux* heures du  
soir dans sa Maison

d'une fille qu'il m'a présenté, et au quel il a  
été donné les prénoms de *Brigitte*

*Elizabetti* et était, le dit déclarant, accompagné  
du citoyen *Antoine Testard*

domicilié a *Trilbardou*  
*Departement de Seine Et Marne*  
et de la citoyenne *Marie Elizabetti Duval*

domiciliée a *Trilbardou Departement de*  
*Seine Et Marne* tous deux ayant l'âge requis par la

loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par *quénin*  
*Testard* *Duval* en moi

*Le Coq*  
*Testard*  
*Duval*

Marcelles

CE JOURD'HUI *vingt-neuf* *à Paris* l'an huit  
de l'ère Républicaine, *vingt* heures du *matin* par-devant  
moi *Nicolas Jant Adam*  
Agent municipal de la commune de *Trilbardou*  
est comparu le Citoyen *Jean Marcelles*  
*Manovisier*  
domicilié à *Trilbardou* le quel  
m'a déclaré que la citoyenne *Lonise Garnier*  
*de Legitime Epouse*

est accouchée *hier* sur les *trois* heures du  
*soir* dans la maison  
d'un *filis* qu'il m'a présenté, et au quel il a  
été donné le prénom de *Jean Joseph*  
et était, l'edit déclarant, accompagné  
du citoyen *Jean Joseph Gouard*  
*Manovisier* domicilié *aud Trilbardou*  
et d'ela citoyenne *Philippine Diez*

domicilié *aud Trilbardou* Département  
de *Vosges* *Mansuons* deux ayant l'âge requis par la  
loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par *le Citoyen*  
*Gouard Diez en Mairie le Citoyen Marcelles*  
*luy-même* déclare ne s'en avoir signé

*Gouard Diez* *Jant*

ne  
4.  
B

*La Grange*



CE JOURD'HUI *vingt-neuf* *à Paris* l'an huit  
de l'ère Républicaine, *vingt* heures du *soir* par-devant  
moi *Nicolas Jant Adam*  
Agent municipal de la commune de *Trilbardou*  
est comparu le Citoyen *Louis La Grange*  
*Viverrand*  
domicilié *aud Trilbardou* le quel  
m'a déclaré que la citoyenne *Marie Thérèse Champs*  
*de Legitime Epouse*

est accouchée *aujourd'hui* sur les *une* heures du  
*soir*  
d'une *fille* qu'il m'a présenté, et au quelle il a  
été donné le prénom de *Françoise Helene*  
et était, le dit déclarant, accompagné  
du citoyen *François Barbaut*  
*Cultivateur* domicilié *aud Trilbardou*  
et d'ela Citoyen *Thomas Champs* *Marchand*

domicilié *aud Trilbardou* Département de  
*Seine et Marne* tous deux ayant l'âge requis par la  
loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par *les Citoyens*  
*La Grange, Barbaut, Champs*  
*luy-même*

*La Grange* *Barbaut* *Champs*  
*Jant*

Yermelle

CEROPHANT *Yermelle de la Ventose* — l'an huit  
 de l'ère Républicaine, à six heures du soir par-devant  
 moi *Andréas Paul Adam*  
 A gent municipal de la commune de *Trilbardou*  
 est comparu le Citoyen *Jean Baptiste Yermelle*  
*Maçon*  
 domicilié a *Trilbardou* le quel  
 m'a déclaré que la citoyenne *Jouviere Justine*  
*Legum Sa légitime épouse*

est accouchée *aujourd'hui* sur les *vingt* heures du  
*Matin*  
 d'un *fil* qu'il m'a présenté, et au quel il a  
 été donné les prénoms de *Victor Auguste*  
 et était, le dit déclarant, accompagné  
 du citoyen *Jean Christophe Yermelle*  
*Maçon* domicilié *audin*  
*Trilbardou*  
 et de la citoyenne *Marie Anne Dignard*

domicilié *aussi audin Trilbardou* Département  
*de Seine et Marne* tous deux ayant l'âge requis par la  
 loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
 j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par *le Citoyen*  
*Yermelle, Yermelle et Sa Citoyenne Dignard*  
 et moi

Dignard

Yermelle  
Adam

La pillon



5<sup>e</sup>

*Yermelle* l'an huit  
 de l'ère Républicaine, à six heures du soir par-devant  
 moi *Andréas Paul Adam*  
 A gent municipal de la commune de *Trilbardou*  
 est comparu le Citoyen *Jean Thomas*  
*La pillon Cultivateur*  
 domicilié a *Trilbardou* le quel  
 m'a déclaré que la citoyenne *Marie Jeanne Sophie*  
*Quésé & légitime épouse*

est accouchée *aujourd'hui* sur les *vingt* heures du  
*Matin*  
 d'une *fil*le qu'il m'a présenté, et au quel il a  
 été donné les prénoms de *Sophie Adelaide*  
 et était, le dit déclarant, accompagné  
 du citoyen *Jean Pierre Marie Maurice*  
*Cultivateur* domicilié a *Trilbardou*  
 et de la citoyenne *Charlotte Adelaide Rocher*

domicilié a *Chammontroy* Département de  
*Seine et Marne* tous deux ayant l'âge requis par la  
 loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
 j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par *les Citoyens*  
*La pillon, Maurice, La Citoyenne Rocher*  
 et moi

La pillon Maurice Rocher  
Adam

*Leurot*

Cejourd'hui *huit Vintose* l'an huit  
de l'ère Républicaine, à *sept* heures du *soir* par-devant

moi *Nicolas Paul Adam*  
A *gen* municipal de la commune de *Trilbardou*  
est comparu le Citoyen *Jean Louis Fleurot*

*Municipal*  
domicilié à *Trilbardou* le quel  
m'a déclaré que la citoyenne *Marguerite Elizabeth*  
*Coline Normelle Jacquette Epouse*

est accouchée *aujourd'hui* sur les *quatre* heures du

*soir*  
d'un *fil* qu'il m'a présenté, et au quel il a  
été donné le prénom de *Thomas Alexandre*  
et était, le dit déclarant, accompagné  
du citoyen *Nicolas Thomas Courjon*  
*Cultivateur* domicilié à *Trilbardou*

et de la citoyenne *Marie Helene Barau*  
domiciliée *à Trilbardou* Département de  
*Saône et Moselle* tous deux ayant l'âge requis par la  
loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par *les citoyens*  
*Fleurot, Courjon, et Barau et moi*

*Fleurot, Courjon* pourant  
*Jean P*

28 h  
Eh

*Leurot*

  
Cejourd'hui *Germinal* l'an huit  
de l'ère Républicaine, à *quatre* heures du *soir* par-devant

moi *Nicolas Paul Adam*  
A *gen* municipal de la commune de *Trilbardou*  
est comparu le Citoyen *Dominic Pierre*

*Fleurot* *cultivateur en pais*  
domicilié à *Trilbardou* le quel  
m'a déclaré que la citoyenne *Marguerite Elizabeth*  
*Suzanne Jacquette Epouse*

est accouchée *aujourd'hui* sur les *deux* heures du

*matin*  
d'un *fil* qu'il m'a présenté, et au quel il a  
été donné le prénom de *Thomas Helodore*  
et était, le dit déclarant, accompagné  
du citoyen *Thomas Savy*  
*Charretier* domicilié *à Trilbardou*

et de la citoyenne *Marie Françoise Nantier*  
domiciliée *à Trilbardou* Département de  
*Saône et Moselle* tous deux ayant l'âge requis par la  
loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par *le Citoyen*  
*Fleurot Nantier et moi le Citoyen Thomas*  
*Savy, adactans ne desavis et eux*

*Fleurot Nantier*  
*Jean P*

*Bonhomme*

CEROUAN HUI *vingt féderal* l'an huit  
de l'ère Républicaine, *deux heures du soir* par-devant

moi *Nicolas Joubert Adam*  
A qui municipal de la commune d *Billardou*  
est comparu 1<sup>er</sup> Citoyen *Pierre Donis Jeanne*

*Bonhomme* *Calixte*  
domicilié a *Billardou* le quel  
m'a déclaré que la citoyenne *Helene Elizabeth*  
*Seraud de la Roche Eglise*

est accouchée *aujourd'hui* sur les *neuf* heures du

*Matin*  
d'un *fillet* qu'il m'a présenté, et au quel il a  
été donné lez prénomz de *Helene Caroline*

et était, le dit déclarant, accompagné  
d'un citoyen *Jean Baptiste Bijou*  
*Calixte* domicilié a *Neufmoutiers*  
Département de *la Seine et Marne*  
et d'une citoyenne *Marie Anthoniois Seraud*

domicilié a *la Chapelle pres Paris Département*  
*de la Seine* tous deux ayant l'âge requis par la  
loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par les Citoyens  
*Bonhomme, Bijou et la Citoyenne Seraud*  
ou moi

*Bonhomme* *Bijou* *Seraud*  
*Joubert*

8. 11  
7. 11

*Malabare*

CEROUAN HUI *vingt féderal* l'an huit  
de l'ère Républicaine, *deux heures du soir* par-devant

moi *Nicolas Joubert Adam*  
A qui municipal de la commune d *Billardou*  
est comparu 1<sup>er</sup> Citoyen *Edmond Malabard*

*Mamanzin*  
domicilié a *Billardou* le quel  
m'a déclaré que la citoyenne *Marie Genevieve*  
*de la Roche de la Roche Eglise*

est accouchée *aujourd'hui* sur les *deux* heures du

*Matin*  
d'un *fillet* qu'il m'a présenté, et au quel il a  
été donné lez prénomz de *Genevieve Helene*

et était, le dit déclarant, accompagné  
d'un citoyen *Nicolas Michel Jeanin*  
*Antoine Hubert* domicilié a *Billardou*  
et d'une citoyenne *Marie Genevieve Biarne*

domicilié a *Billardou Département de*  
*la Seine et Marne* tous deux ayant l'âge requis par la  
loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par les Citoyens  
*Jourin, Biarne et le Citoyen Malabard*  
ou deolare ne *Seraud* *Eglise*, ou moi  
qui a signé

*Jourin* *Biarne* *Adam*

MAIRIE de Trilbardou

Maurice

Cejourd'hui *le 20* Messidor — l'an huit  
 de l'ère Républicaine, *quatre* heures du *soir* par-devant  
 moi *notaire* Jean Adam  
*Maurice* municipal de la commune de *Trilbardou*  
 est comparu le Citoyen *Jean Pierre Marie*  
*Maurice, Cultivateur*  
 domicilié a *Trilbardou* le quel  
 m'a déclaré que la citoyenne *Marie Louise*  
*Cagnon de la Legitimé Goussé*

est accouchée *aujourd'hui* sur les *deux* heures du  
*matin*  
 d'un *seul* qu'il m'a présenté, et au quel il a  
 été donné le prénom de *Jean Pierre* suite  
 et était, le dit déclarant, accompagné  
 du citoyen *Jean Jacques François*  
*Cultivateur* domicilié a *Trilbardou*

et de la citoyenne *Marie Françoise Adolaine*  
*Maurice*  
 domicilié a *Lezay Département de Seine et*  
*Martin* tous deux ayant l'âge requis par la  
 loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
 j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par *les Citoyens*  
*Maurice Pajillon, le Citoyen Maurice*  
*et moi*

*Pajillon Maurice*  
*Maurice Cagnon*

50

Bouchee

Cejourd'hui *vingt* Thermidor — l'an huit  
 de l'ère Républicaine, *deux* heures du *soir* par-devant  
 moi *notaire* Jean Adam  
*Maurice* municipal de la commune de *Trilbardou*  
 est comparu le Citoyen *Jean Pierre Bouchee*  
*charretier*  
 domicilié a *Trilbardou* le quel  
 m'a déclaré que la citoyenne *Marie Louise*  
*Michelle Barthe de la Legitimé Goussé*

est accouchée *aujourd'hui* sur les *deux* heures du  
*matin*  
 d'un *seul* qu'il m'a présenté, et au quel il a  
 été donné le prénom de *Nicolas* suite  
 et était, le dit déclarant, accompagné  
 du citoyen *Pierre Antoine*  
*charretier* domicilié a *Trilbardou*

et du citoyen *Joseph*  
*Trusantay* *Trusantay*  
 domicilié a *en aude Trilbardou Département de*  
*Seine et Martin* tous deux ayant l'âge requis par la  
 loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
 j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par *les Citoyens*  
*Bouchee, Trusantay et moi, et le Citoyen*  
*Bouchee ayant déclaré m'avoir signé*

*Bouchee*  
*Trusantay*  
*Jean Adam*

*Jourcin*

Cejourd'hui *cinquième jour complémentaire* l'an huit  
de l'ère Républicaine, à *8* heures du *matin* par-devant  
moi *Nicolas Paul Adam*

*Maire* municipal de la commune de *Trilbardou*  
est comparu le *1* Citoyen *Antoine Jancovik*

*Jourcin Berger*  
domicilié à *Trilbardou* 1<sup>e</sup> quel

m'a déclaré que la citoyenne *Marie Genievre*  
*Delicque Sa légitime épouse*

est accouchée *aujourd'hui* sur les *6* heures du  
*Matin*

d'un *fillet* qu'il m'a présenté, et au quel il a  
été donné le prénom de *Marie Genievre*

*Dellegonde* et était, l-dit déclarant, accompagné

d'un *citoyen* *Denis Delicque*  
*Moussier* domicilié à

*Villenois*  
et d'une citoyenne *Marie Dellegonde*

*Delicque*  
domicilié à *dit Villenois* Département de

*Sene en Marche* tous deux ayant l'âge requis par la  
loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont

j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par *le citoyen*  
*Jourcin* et *Mari le citoyen Jourcin*  
*et de citoyenne Delicque*  
*meublés* *Signé*

*Adam*

*9*

Cejourd'hui *cinquième jour complémentaire* l'an huit  
de l'ère Républicaine, à *8* heures du  
par-devant

moi *Nicolas Paul Adam*  
A *Maire* municipal de la commune d  
est comparu le *1* Citoyen

domicilié à *Trilbardou* 1<sup>e</sup> quel  
m'a déclaré que la citoyenne

est accouchée sur les *6* heures du

d'un *fillet* qu' m'a présenté, et a quel il a  
été donné le prénom de *Marie Genievre*

*Dellegonde* et était, l dit déclarant, accompagné

d'un *citoyen* *Denis Delicque*  
*Moussier* domicilié à

et d'un *citoyen*

domicilié à *Villenois*  
tous deux ayant l'âge requis par la  
loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par

CEROUAD'HUT  
de l'ère Républicaine, heures du  
moi par-devant

A municipal de la commune d  
est comparu 1 Citoyen  
domicilié a 1 quel  
m'a déclaré que la citoyenne

est accouchée sur les heures du

d'un qu' m'a présenté, et a quel il a  
été donné le prénom d  
et était, l' dit déclarant, accompagné  
d citoyen  
domicilié a

et d citoyen

domicilié a  
tous deux ayant l'âge requis par la  
loi; lesquels m'ont certifié la vérité de ladite déclaration, dont  
j'ai rédigé le présent acte, qui a été signé par

Lalle Des Naissances

H. Mennet

Bonhomme  
Bouhet  
Coutin  
Pleust  
Pleust  
Foucin  
La Grange  
Le Coq  
Malabar  
Marcelo  
Maurice  
Capillon  
Guenn  
Vernulle

uillet

illes;  
l'ad-

en la  
ant la  
ment  
s lois

etidor

une et

ab

tres.

conforme

la loi du